

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2018-12-10 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 10^e jour du mois de décembre deux mille dix-huit à dix-neuf heures cinquante minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Bruno Cormier à laquelle sont présents:

Monsieur le maire :	Mario Alain (absent)
Madame la conseillère :	Chantale Hamelin (absente)
Monsieur le conseiller :	Marc Rivard
Monsieur le conseiller :	Gérard Gilbert
Madame la conseillère :	Joëlle Genois (absente)
Monsieur le conseiller :	Gilles Bédard
Monsieur le conseiller :	Bruno Cormier

Monsieur Mathieu Gingras, directeur général et madame France Marcotte, greffière sont également présents.

Rés.2018-12-343

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Adoption du procès-verbal du 12 novembre 2018
4. Adoption des comptes payés du mois de novembre 2018
5. Dépôt de la liste des arrérages
6. Annulation de soldes de taxes municipales
7. Calendrier des séances ordinaires 2019
8. Avis de motion et présentation, règlement, pour fixer les taxes et les tarifs 2019
9. Avis de motion et présentation du projet de règlement, sur la gestion contractuelle
10. Avis de motion et présentation d'un règlement d'emprunt en attendant le versement d'une subvention de la TECQ 2014-2018
11. Avis de motion et présentation d'un règlement d'emprunt en attendant le versement d'une subvention de la TECQ 2010-2013

12. Autorisation de paiement – Avis de contribution financière à titre de compensation
13. Autorisation de paiement, mise aux normes – secteur Saint-Louis
14. Autorisation de paiement, WSP Canada
15. Autorisation de paiement, Hydro-Québec
16. Permanence de la trésorière – madame Isabelle Longval
17. Renouvellement adhésion au programme d'aide aux employés
18. Engagement préposés à la patinoire
19. Engagement préposés au Centre des loisirs (OTJ)
20. Signature lettre d'entente, monsieur Marc Belleau
21. Signature lettre d'entente, monsieur Richard Fortin
22. Mandat à Manaction, étude préliminaire – secteur Perthuis
23. Autorisation de dépense pour l'éclairage des photos du quai
24. Programme de supplément au loyer, Résidence Portneuvienne
25. Programme d'aide à la voirie locale, Volet – Projets particuliers d'amélioration
26. Signature entente pour le projet de développement, rue Lemay
27. Sécurité civile – Demande d'aide financière – volet 1
28. Protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé
29. Entente du Protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé
30. Proposition – Nouvelle traverse de chemin de fer, QGRW
31. Nomination d'un représentant à l'Office Municipal d'Habitation du Grand Portneuf
32. Nomination d'un représentant au Comité Reg'Arts Portneuf
33. Dépôt du registre public des déclarations, élus municipaux
34. Appui au maintien des services destinés aux francophones de l'Ontario
35. Période de questions
36. Levée de l'assemblée

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19h55 Fin : 19h58

Rés.2018-12-344

Adoption du procès-verbal du 12 novembre 2018

Une copie du procès-verbal a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 12 novembre 2018 soit accepté tel que présenté.

Rés.2018-12-345

Adoption des comptes à payer.

Attendu que conformément aux articles 5 et 5.1 du Règlement 117-2 déléguant au directeur général, au directeur général adjoint et à la trésorière le pouvoir d'autoriser le paiement de dépenses et de contrats conclus conformément à ce règlement;

Attendu que les paiements de dépenses et de contrats conclus sans délégation de pouvoir ont été autorisés par le conseil lors de séances précédentes;

La trésorière a déposé aux membres du conseil de la Ville de Portneuf la liste des chèques émis et la liste des comptes à payer en date du 10 décembre 2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des chèques émis et des comptes payés en date du 10 décembre 2018 totalisant la somme de 905 035.43 \$.

Je, Isabelle Longval, trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Isabelle Longval, trésorière

Dépôt de la liste des arrérages

La liste des personnes endettés pour taxes envers la municipalité est déposée au conseil municipal de la Ville de Portneuf, le 10 décembre 2018.

Rés.2018-12-346

Annulation de soldes de taxes municipales

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise la trésorière à annuler les soldes de taxes municipales de 3.00 \$ et moins pour un total de 182.71 \$.

Rés.2018-12-347 Calendrier des séances ordinaires 2019

Considérant que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019. Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à 19h30 à l'Hôtel de ville sise au 297, 1^{re} Avenue :

- 14 janvier
- 11 février
- 11 mars
- 8 avril
- 13 mai
- 10 juin
- 8 juillet
- 12 août
- 9 septembre
- 15 octobre (mardi)
- 11 novembre
- 9 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière conformément à la loi qui régit la municipalité.

Rés.2018-12-348 Avis de motion et présentation, règlement pour fixer les taxes et les tarifs 2019

Monsieur le conseiller Gilles Bédard, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 222 fixant les taxes et les tarifs 2019
- dépose le projet de règlement 222 intitulé « Règlement pour fixer les taxes et les tarifs 2019 »

Rés.2018-12-349 Avis de motion et présentation du projet de règlement, sur la gestion contractuelle

Monsieur le conseiller Gérard Gilbert, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 221 sur la gestion contractuelle
- dépose le projet du règlement 221 intitulé « Règlement sur la gestion contractuelle »

Rés.2018-12-350 Avis de motion et présentation d'un règlement d'emprunt en attendant le versement d'une subvention de la TECQ 2014-2018

Monsieur le conseiller Marc Rivard, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 223 en attendant le versement d'une subvention
- dépose le projet de règlement 223 intitulé « Règlement d'emprunt en attendant le versement d'une subvention de la TECQ 2014-2018 »

Rés.2018-12-351 Avis de motion et présentation d'un règlement d'emprunt en attendant le versement d'une subvention de la TECQ 2010-2013

Monsieur le conseiller Gilles Bédard, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 224 en attendant le versement d'une subvention
- dépose le projet de règlement 224 intitulé « Règlement d'emprunt en attendant le versement d'une subvention de la TECQ 2010-2013 »

Rés.2018-12-352 Autorisation de paiement – Avis de contribution financière à titre de compensation

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement de la contribution financière pour des pertes de milieux humides et hydriques au montant de 5 472.36 \$.

Rés.2018-12-353 Autorisation de paiement, mise aux normes – secteur Saint-Louis

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement #3 à Rochette Excavation, tel que recommandé par WSP Canada inc., pour la mise aux normes des installations d'eau potable – secteur Saint-Louis au montant de 240 376.25 \$ taxes incluses.

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 197 et à la TECQ.

Rés.2018-12-354 Autorisation de paiement, WSP Canada

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement à WSP Canada inc., pour la mise en conformité des installations d'eau potable du secteur Saint-Louis au montant de 4 943.93 \$ taxes incluses.

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 197 et à la TECQ.

Rés.2018-12-355 Autorisation de paiement, Hydro-Québec

Considérant qu'une résolution a été adoptée à la séance du 9 octobre 2018 portant le numéro 2018-10-317 autorisant Hydro-Québec a procédé aux travaux de déplacement de poteau dans le cadre du projet de mise à niveau des puits St-Louis;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement à Hydro-Québec pour le déplacement de poteau dans le cadre du projet de mise à niveau des puits St-Louis au montant de 12 750.73 \$ taxes incluses.

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 197.

Rés.2018-12-356 Permanence de la trésorière – madame Isabelle Longval

Considérant qu'à la séance du 14 mai 2018, une résolution a été adoptée concernant l'engagement de madame Isabelle Longval à titre de trésorière;

Considérant que madame Isabelle Longval dans le cadre de ses fonctions répond aux attentes de la Ville;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal reconnaisse la permanence de madame Isabelle Longval à titre de trésorière et le tout effectif au 4 décembre 2018.

Rés.2018-12-357 Renouvellement adhésion au programme d'aide aux employés

Considérant que l'adhésion au programme d'aide aux employés prend fin le 31 décembre prochain;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf renouvelle l'adhésion au programme d'aide aux employés permanents offert par Morneau Shepell LTD pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 aux mêmes conditions.

Rés.2018-12-358 Engagement préposés à la patinoire

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal retienne les services de madame Patricia Leclerc, messieurs David Gagnon, Philippe Doré, Michael Darveau Belleau, Keven Audet, Benoit Maltais, William Alain et Patrick Trudel comme préposés à la patinoire.

QUE les employés travailleront sur appel, sur des horaires de soir, de nuit ou de jour ainsi que de fin de semaine, sans qu'aucune heure ne leur soit garantie et aux conditions déjà établies dans la convention collective de travail.

Rés.2018-12-359 Engagement préposés au Centre des loisirs (OTJ)

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal retienne les services de mesdames Rose Trépanier, Patricia Leclerc, Marylène Petit et messieurs Maxime François, Alexis Langlois comme préposés au Centre des loisirs (OTJ).

QUE les employés travailleront sur appel selon les besoins du service et sans garantie d'heures et aux conditions déjà établies dans la convention collective de travail.

Rés.2018-12-360 Signature lettre d'entente, monsieur Marc Belleau

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE messieurs le maire et le directeur général soient autorisés à signer, au nom de la Ville de Portneuf, une lettre d'entente afin d'ajouter le nom de monsieur Marc Belleau à la liste des employés des travaux publics affectés au déneigement.

Rés.2018-12-361 Signature lettre d'entente, monsieur Richard Fortin

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE messieurs le maire et le directeur général soient autorisés à signer, au nom de la Ville de Portneuf, une lettre d'entente affectant monsieur Richard Fortin au poste hybride de journalier (déneigement-concierge).

Rés.2018-12-362 Mandat à Manaction, étude préliminaire – secteur Perthuis

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate Manaction pour la réalisation d'une étude préliminaire visant à identifier des solutions d'interventions dans le secteur de Perthuis (bornes sèches, réservoir, etc.) au montant de 4760 \$ taxes en sus.

Rés.2018-12-363 Autorisation d'une dépense pour l'éclairage des photos du quai

Considérant que le Comité Reg'Arts Portneuf propose à la Ville l'ajout d'un système d'éclairage autonome sur les présentoirs du projet Optique Portneuf situé au cœur du parc Léon Provencher (quai);

Considérant que le Fonds Alcoa a accepté de verser la somme de 3 550 \$ pour cette réalisation;

Considérant que Mécanarc a accepté de réaliser le projet pour un montant de 6 000 \$, installation électrique incluse et l'entreprise ayant confirmé par écrit son engagement à absorber tous les coûts excédentaires, le cas échéant;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 2 450 \$ pour permettre l'installation de l'éclairage sur les trente-six photos installées dans les présentoirs au quai.

Rés.2018-12-364 Programme supplément au loyer, Résidence Portneuvienne

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la contribution de la Ville au Programme de supplément au loyer dans le cadre du programme Accès-Logis à la Coopérative de Solidarité la Résidence Portneuvienne couvrant la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 au montant de 5 231.56 \$.

Rés.2018-12-365 Programme d'aide à la voirie locale, Volet – Projets particuliers d'amélioration

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Portneuf a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf approuve les dépenses d'un montant de 113 679 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Rés.2018-12-366 Signature entente pour le projet de développement, rue Lemay

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE messieurs le maire et le directeur général et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf, l'entente entre la Ville de Portneuf et Les Constructions Uni-Pro concernant le projet de développement résidentiel dans le secteur de la rue Lemay.

Rés.2018-12-367 Sécurité civile, demande d'aide financière – volet 1

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la Ville de Portneuf souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la Ville de Portneuf atteste avoir maintenant complété l’outil d’autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu’elle juge nécessaire d’améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l’unanimité;

QUE la Ville de Portneuf présente une demande d’aide financière à l’Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s’engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent un coût estimé à 15 000\$, et confirme que la contribution de la Ville de Portneuf est estimée à 10 500\$ taxes en sus ;

QUE la Ville de Portneuf autorise M. Mathieu Gingras, directeur général, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d’aide financière et atteste que les renseignements qu’il contient sont exacts.

Rés.2018-12-368

Protocole local d’intervention d’urgence en milieu isolé

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Portneuf a réalisé un plan local d’intervention d’urgence (PLIU) aux fins d’accroître la protection offerte aux citoyens dans les secteurs de son territoire non accessibles par le réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE les travaux menant à la mise en place du protocole ont été effectués en collaboration avec un comité consultatif transitoire formé d’intervenants de plusieurs municipalités de la région et d’organismes partenaires impliqués;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance dudit protocole recommandé par le comité de sécurité incendie et s’en déclarent satisfaits;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l’unanimité;

QUE la Ville de Portneuf adopte le Protocole local d’intervention d’urgence en milieu isolé (PLIU) de la MRC de Portneuf.

Rés.2018-12-369

Entente du Protocole local d’intervention d’urgence en milieu isolé

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Portneuf, en collaboration avec de nombreux intervenants du milieu, a réalisé un plan local d’intervention d’urgence (PLIU) aux fins d’accroître la protection offerte aux citoyens dans les secteurs de son territoire non accessibles par le réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre de ce plan nécessite la mise en commun de certains services et l’acquisition des équipements nécessaires à la réalisation des interventions;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Portneuf, en sa qualité de responsable des territoires non organisés, a procédé à l'acquisition de différents équipements nécessaires à la réalisation de ces interventions, en complémentarité aux équipements de sauvetage détenus par certaines autres municipalités (Saint-Raymond, Saint-Casimir et Pont-Rouge)ciblées et recommandées par le comité de sécurité incendie de la MRC de Portneuf pour fournir les services de la présente entente ;

CONSIDÉRANT QUE les articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et 569 et suivants du Code municipal du Québec autorisent les municipalités à convenir d'une entente relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'entente a été recommandé au conseil par le comité de sécurité incendie portant sur :

- La contribution financière de la MRC de Portneuf, en tant qu'autorité régionale, à un éventuel projet de mise en commun d'un service d'urgence en milieu isolé pouvant éventuellement conduire à une modification de son schéma de couverture de risques en incendie;
- Identifier les équipements qui seront mis en commun par les municipalités parties à l'entente;
- Confier à la Ville de Saint-Raymond, à la Municipalité de Saint-Casimir et à la Ville de Pont-Rouge le mandat d'assurer l'opération et l'administration d'un service d'intervention en milieu isolé sur le territoire visé par la présente entente;
- Définir les modalités d'intervention de ces villes (fournisseurs de services) en collaboration avec le service de sécurité incendie de chacune des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance dudit projet et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise monsieur Mario Alain, maire, à signer l'entente intermunicipale relative à la garde, l'opération et l'entretien d'équipements pour la mise en oeuvre du protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé de la MRC de Portneuf.

QUE le conseil de la Ville de Portneuf accepte les engagements liés à l'entente pour une période de deux (2) ans se terminant le 31 décembre 2020.

Rés.2018-12-370

Proposition – Nouvelle traverse de chemin de fer, QGRW

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 12 645 \$ taxes en sus pour les frais d'ingénierie, de construction et de gestion de projet associés à la protection du câble de fibre optique appartenant à la compagnie Zayo Canada, situé sur le tracé de la future voie de contournement.

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt numéro 153.

Rés.2018-12-371 Nomination d'un représentant à l'Office Municipal d'Habitation du Grand Portneuf

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur le conseiller Gilles Bédard soit nommé représentant pour la Ville de Portneuf auprès de l'Office Municipal d'Habitation du Grand Portneuf.

Rés.2018-12-372 Nomination d'un représentant au Comité Reg'Arts Portneuf

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur le conseiller Gérard Gilbert soit nommé représentant pour la Ville de Portneuf auprès du Comité Reg'Arts Portneuf.

Dépôt du registre public des déclarations, élus municipaux

En vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le registre public des déclarations des élus municipaux, pour la période du 12 décembre 2017 au 10 décembre 2018 est déposé sans aucune inscription.

Rés.2018-12-373 Appui au maintien des services destinés aux francophones de l'Ontario

Attendu la décision du gouvernement de l'Ontario de couper dans les services aux francophones de son territoire, notamment en abolissant le Commissariat aux services en français de l'Ontario et en abandonnant le projet d'université francophone;

Attendu la décision de l'Assemblée de la francophonie ontarienne de s'opposer aux décisions du gouvernement de l'Ontario;

Attendu la volonté des maires et des conseillers réunis au sein de l'Association française des municipalités de l'Ontario de se joindre au mouvement et qui demande au gouvernement de l'Ontario de revenir sur sa décision;

Attendu que les leaders franco-ontariens ont jugé insuffisante l'annonce faite par le premier ministre Doug Ford, concernant la nomination d'un adjoint à l'ombudsman et d'un adjoint aux affaires francophones à son bureau;

Attendu que le premier ministre Doug Ford a affirmé que les francophones de l'Ontario constituent une des minorités culturelles de la province, reniant ainsi la notion des peuples fondateurs;

Attendu la démarche du premier ministre du Québec François Legault auprès du premier ministre de l'Ontario;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf demande au premier ministre de l'Ontario de revenir sur sa décision en rétablissant le Commissariat qu'il a aboli et en assurant la réalisation du projet d'université francophone en Ontario.

QUE le conseil exprime sa solidarité avec les membres des conseils municipaux francophones de l'Ontario.

QUE le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre leurs démarches pour faire en sorte que le gouvernement de l'Ontario fasse marche arrière.

QUE le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de soutenir concrètement les communautés francophones de l'Ontario.

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre de l'Ontario, à la ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario, au premier ministre du Canada, au premier ministre du Québec, à l'Association française des municipalités de l'Ontario et à la Fédération québécoise des municipalités.

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20h27 Fin : 20h28

Levée de l'assemblée

Monsieur le conseiller Gilles Bédard demande la levée de l'assemblée à 20h29.

Maire suppléant

Greffière